

On s'abonne au bureau de la rédaction, place du Spectacle, et chez MM. les directeurs des postes du royaume.

On reçoit les annonces au bureau de la rédaction et chez M. LATOUR, imprimeur libraire.



Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 72 1/2 ct. P. B., par trimestre. pour Liège, et de 5 flor 67 ct. P. B., franco, pour les autres villes du royaume.

Mathieu Laensbergk.

GAZETTE DE LIEGE.

ANGLETERRE.

Londres, le 8 septembre. — On sait, avec quelle difficulté on peut, en Angleterre, procurer aux jeunes gens l'immense bienfait de l'instruction qui s'élève un peu au-dessus de cette instruction primaire qui se donne dans les écoles d'enseignement mutuel. Les universités d'Oxford et de Cambridge sont les seuls établissements de ce genre ouverts à la jeunesse, et encore ne sont-ils ouverts qu'à ceux qui professent la religion anglicane, et à ceux qui appartiennent à de riches familles, car les droits y sont d'une élévation démesurée.

Cet état de choses si vieux a fait naître l'idée d'établir, à Londres, une université qui, placée ainsi dans un point central, fût accessible par des prix plus modérés à un plus grand nombre de fortunes, et qui, moins intolérante que les deux universités existantes, admit les jeunes gens qui n'appartiendraient pas à la religion anglicane.

Cette idée si simple, et dont on s'étonne seulement que l'application n'ait pas eu lieu plus tôt a obtenu beaucoup de succès. Le nouvel établissement se fondera au moyen d'une souscription destinée à former un fonds social qui sera de 300,000 liv. st. au plus, et de 150,000 au moins; les actions sont de 100 liv. st. chacune, il y en a déjà 150,000 de placées sans compter les donations particulières.

Les journaux publient le prospectus de la nouvelle université.

— La gazette d'hier au soir annonce officiellement les nominations de lord Golerich, de M. Herries, du comte Mount Charles, du lord Eliot, du très honorable Maurice Fitz-Gerald, et d'Edmond A. Mac Maghter, commissaires trésoriers de l'échiquier.

ESPAGNE.

Madrid, le 1^{er} septembre. — Il paraît que les ambassadeurs de toutes les puissances ont demandé, relativement aux troubles de Catalogne, les mêmes éclaircissements.

Les biens de l'inquisition vont être joints à l'apanage de la couronne, qui continuera à payer les anciens employés du saint-office, et à servir les pensions viagères ou perpétuelles dont se trouvent grevés les biens de l'inquisition.

— On parle de l'apparition d'une bande armée dans les environs de Rioseco et Léon; les lettres de la vieille Castille nous apprennent que plusieurs habitations ont été pillées par les gens de cette bande.

ALLEMAGNE.

Weimar, le 1^{er} septembre. — Le roi de Bavière est arrivé inopinément ici le 27 août, avec un suite très peu nombreuse. Ce monarque fit le lendemain une visite au grand-duc et à la grande-duchesse, puis il se rendit avec l. A. R. le grand-duc et la grande-duchesse héréditaire chez M. Goethe pour le féliciter sur le 78^e anniversaire de sa naissance. Le roi lui remit la grand-croix de l'ordre du mérite civil de Bavière, en exprimant l'espoir qu'il se trouvera encore sur la poitrine de l'homme célèbre une petite place pour cette croix. On sait que M. Goethe a reçu déjà un grand nombre de décorations.

FRANCE.

Paris, le 10 septembre — L'académie des beaux arts a porté son jugement sur le concours de sculpture. M. Lamoignon a obtenu le premier grand prix et M. Jaley le 2^e premier grand prix: tous deux sont élèves de M. Cartellier. Le second grand prix a été accordé à M. Husson, élève de M. David.

— Le Bulletin des lois publie aujourd'hui cinq ordonnances portant autorisation définitive de cinq communautés religieuses de femmes, et cent onze autorisations de donations ou legs faits à des hospices, fabriques, grands et petits séminaires.

— M. Audo, éditeur, a offert au comité grec de Paris un magnifique exemplaire du *Langage des fleurs*, imprimé sur parchemin vélin, avec quatorze dessins originaux de Bessa. Cet exemplaire unique est mis en loterie, et le produit en reviendra aux Grecs.

Madame, duchesse de Berry, a voulu prendre la première plusieurs billets, et encourager ainsi une bonne action.

— La première représentation de *Trancredi*, opéra de Rossini, arrangé pour la scène française, a obtenu un brillant succès à l'Odéon. Le *Tancredi* est un des plus beaux ouvrages

de ce maître, qui l'a composé à 17 ans. C'est dans cette pièce que se trouve l'air célèbre *di tanti palpiti* qui fut fait en quelques minutes et dont le motif est pris d'une litanie grecque que Rossini avait entendu chanter quelques jours auparavant à vèpres, dans l'église d'une des petites îles des lagunes de Venise.

C'est M. Danglemont, connu par des poésies agréables, qui a arrangé le poème d'après le libretto et la tragédie de Voltaire.

— On a des lettres de Lisbonne du 25 août. Le général Sampaio a été destiné à la fois au commandement de la province et de l'inspection de la cavalerie; en quittant son poste, il a adressé aux chefs qui étaient sous ses ordres, une circulaire dans laquelle il les invite, comme général au service de S. M. T. F., à faire respecter la charte et les droits imprescriptibles de D. Pedro.

C'est ainsi que les partisans de la constitution tombent successivement en disgrâce.

Saldanha ne paraît pas disposé à quitter le Portugal; il a même annoncé l'intention de prendre part aux travaux de la chambre des députés dès l'ouverture de la session.

— L'on mande de Hambourg, sous la date du 31 août, que M. William Jacob fait en ce moment, par ordre du gouvernement anglais, un nouveau voyage sur le continent, afin d'examiner l'état de l'agriculture, et d'explorer les pays qu'il n'avait pas observés à fond, lors de son premier voyage. D'un autre côté on sait que plusieurs agriculteurs anglais voyagent en même tems dans différentes directions avec le dessein de recueillir des renseignements pour réfuter ses assertions. Tout semble donc annoncer qu'il s'élèvera de nouveau dans la session prochaine du parlement une vive discussion sur la question des céréales.

DES CALOMNIES CONTRE BOLIVAR.

Si les plus odieuses imputations que savent si bien concevoir l'envie, l'injustice et l'ignorance, ne servent qu'à relever l'éclat des belles actions, si elles s'attachent aux plus brillantes renommées comme un ombre propre à les mieux faire ressortir, rien ne manque à la gloire de Bolivar: il a trouvé parmi ses contemporains presque autant de détracteurs que de partisans et de panégyristes. Salué du nom de *libérateur* par cinq ou six peuples que son épée a affranchis du joug de l'Espagne, et qu'il a gratifiés des bienfaits de la liberté civile et politique, il s'entend flétrir des noms injurieux d'*usurpateur* et de *tyran*; et ces accusations parties du vieux continent trouvent quelques échos au sein même du Nouveau monde. L'autre jour encore sur la foi de nouvelles mensongères la *Quotidienne*, célébrant les prétendus succès de la révolte fomentée par Bustamante, s'applaudissait de voir bientôt la Colombie délivrée comme le Pérou du despotisme militaire de Bolivar. Depuis long-temps la *Quotidienne* dénonce les projets ambitieux du héros de l'Amérique méridionale: elle peut revendiquer l'honneur d'avoir semé contre Bolivar les soupçons et les défiances, et d'avoir donné le ton à tous ses accusateurs.

D'où vient cette tendre et inquiète sollicitude pour le sort de la liberté en Amérique, de la part de ceux qui ne cessent de la décrier et de l'attaquer en Europe? Zélateurs fervens de l'autocratie et de l'absolutisme espagnol, indulgens même pour le gouvernement du grand-seigneur, d'où vient qu'ils s'effarouchent de ce qu'ils appellent le despotisme militaire de Bolivar? Ont-ils fait parade du même rigorisme envers l'empereur du Mexique? Non, sans doute! Iturbide a trouvé grâce devant eux: il a eu son marché des droits de la métropole, parce qu'il les exploitait à son profit: en faveur de son usurpation, on lui a pardonné l'indépendance du Mexique. Il n'est pas jusqu'au docteur Francia qui n'ait obtenu des indulgences plénières: on se plaît à lui reconnaître des idées d'ordre et de gouvernement. Si Bolivar conspirait en effet l'asservissement de ses concitoyens, pourquoi ne jouirait-il pas de l'amnistie accordée à Iturbide et au dictateur du Paraguay? Ce serait une tactique tout comme un autre, que de signaler aux défiances des amis de la liberté le héros qu'on n'a pu séduire et qu'on désespère de vaincre: elle n'aurait rien de loyal, mais elle pourrait avoir quelque habileté: *Calomniez, calomniez, il en reste toujours quelque chose.*

Si les imputations dirigées contre Bolivar n'avaient cours que parmi les adversaires de la cause qu'il défend, il n'aurait guère

faire d'apologie ; mais elles ont rencontré çà et là des esprits ir-réfléchis et crédules : la jalousie, qui s'attache à tous les grands noms, les rivalités nationales, que la communauté même des intérêts n'amortit pas toujours, s'en sont emparées, et ne leur ont donné que trop de consistance ; les intentions du libérateur sont devenues suspectes à quelques-uns même d'entre ceux qui marchent sous le même drapeau que lui ; plus d'un doute injurieux s'est fait entendre ; dernièrement encore, dans l'un de nos recueils périodiques, un ancien chargé d'affaires de la république Argentine insinuait qu'on avait peut-être prématurément décerné à Bolivar le surnom de nouveau Washington.

On accuse le libérateur de vices ambitieux, d'usurpation, de tyrannie ! Mais sait-on bien qui est Bolivar, et tout ce qu'il a fait ? Sait-on au prix de quels sacrifices il a acheté la délivrance d'une partie de l'Amérique méridionale ? Sait-on que cette grande entreprise, fut dès ses plus jeunes ans, l'objet de ses plus constantes méditations ? Qu'à peine adulte il vint visiter toutes les contrées de l'Europe, et recueillit avec soin tous les matériaux nécessaires à la fondation d'une société nouvelle ? Sait-on que son premier sacrifice fut celui d'une fortune énorme, grâce à laquelle rien ne lui eut manqué s'il eut voulu toute autre chose que l'affranchissement de son pays ? A-t-on donc oublié tous les miracles dus à son courage, à sa persévérance, à son génie ? Ceux qui le soupçonnent, l'ont-ils personnellement connu ? Ont-ils étudié le secret de ses pensées et de ses affections ? Ont-ils été témoins durant son séjour à Paris, de ces conversations confidentielles, où son âme s'épanchait toute entière. Il avait à peine atteint sa 21^{me} année et déjà son amour pour la liberté n'égalait que sa haine vigoureuse pour la tyrannie et pour les despotes. C'était à l'époque du consulat ; et certes le consulat était décoré d'assez de gloire pour se faire pardonner des atteintes presque encore insensibles aux libertés du pays ; la France avait accepté cette compensation avec enthousiasme ; eh bien, plus clairvoyant ou moins traitable que la plupart d'entre nous, Bolivar haïssait déjà le despote dans Bonaparte, et son aversion profonde s'exhalait en propos que la prudence même eût dû modérer. Était-ce là préluder au rôle qu'on l'accuse de jouer en Amérique ? De tels indices annonçaient-ils le futur émule de Bonaparte ?

L'ambition des hommes qui en ont le plus, va rarement au rebours des habitudes, des idées et des préjugés mêmes du vulgaire. Rarement elle se dirige vers le but réproché par l'opinion commune. En France, l'usurpation du pouvoir ne fut qu'un acte d'audace ; elle n'avait rien d'infamant ; la masse n'y attachait point d'idée flétrissante. Il n'en est point de même en Amérique ; la gloire de Washington a fait fortune, elle est devenue populaire, et elle a voué à l'infamie quiconque oserait essayer un autre genre d'influence et de célébrité ; le rôle d'usurpateur y est à jamais décrédité. Iturbide en a fait une sinistre expérience ; son supplice et la catastrophe d'Arnold sont deux traditions effrayantes qui protégeront long-temps la liberté et l'indépendance du Nouveau-Monde.

La plupart de ceux qui révoquent en doute la pureté des intentions qui animent le libérateur seraient fort embarrassés de motiver leur opinion. Si on entamait avec eux une discussion en règle, ils seraient réduits à se retrancher dans de vagues ressentiments. Quelques-uns cependant ont cru pouvoir s'armer de divers griefs. C'est ainsi que naguère ils invoquaient contre Bolivar une lettre que lui avait adressée le général Lafayette. La réponse se faisait attendre. De là mille commentaires. N'était-il pas évident que Bolivar gardait le silence de peur de laisser percer son secret, qu'il se montrait incivil de peur d'être imprudent ? Force fut bien de renoncer à ce chef d'accusation ; la réponse de Bolivar arriva, elle fut publiée, et elle dut satisfaire les plus exigeants.

On a poussé l'art de l'interprétation jusqu'à tourner contre le libérateur l'un des plus signalés services qu'il ait rendus à la cause de l'indépendance et de la liberté. Grâce à son influence, la Colombie échappa comme par miracle aux convulsions dont elle était menacée par suite de la levée de boucliers de Paez. Bolivar n'a eu qu'à se montrer, tout est rentré dans l'ordre ; pas une goutte de sang n'a coulé. Eh bien ? c'est précisément là ce dont on lui a fait un crime ? Pourquoi avoir ainsi pactisé avec la rébellion ? Cet arrangement à l'amiable n'a-t-il pas l'air d'une transaction perfide entre deux ambitions qui de peur de s'entr'annuler, se concertent pour le partage des dépouilles ? Mais ignorez-vous donc que Paez, ancien pâtre et soldat intrépide n'était rien moins qu'un homme de parti ; qu'il doit toute sa fortune militaire à Bolivar, et qu'un geste du libérateur suffisait pour le ramener à ses devoirs ? Fallait-il donc le faire empaler pour le plaisir de le faire empaler ? Eh qu'auraient dit alors ceux qui l'année dernière ont tant fait crier contre le libérateur le sang de deux hommes dont la haute trahison avait fait retomber le Pérou sous la domination de l'Espagne ?

Que reste-t-il donc des allégations hasardées contre Bolivar ? Que peuvent-elles contre la puissance des faits ? Tout le passé proteste en faveur du héros de l'Amérique méridionale, et chaque jour vient ajouter un nouveau titre à sa gloire. D'après les dernières nouvelles arrivées de Bogota (Voy. le *Courrier* d'avant-hier, art. Londres), le congrès, aux acclamations de la ville entière, venait de rejeter la démission offerte par le libérateur. Bolivar était attendu au chef-lieu du gouvernement pour y renouveler le serment voulu par la constitution ; tous les citoyens saluaient d'avance son retour comme un gage de réconciliation entre tous les partis : déjà le congrès avait décrété le rétablissement de la constitution, ainsi qu'une amnistie générale.

La justice éclatante que lui rendent ses compatriotes en retour de ses bienfaits, est la plus éloquente justification que Bolivar puisse opposer à ses détracteurs ; il ne doit point en chercher d'autres : résigner le pouvoir parce qu'on l'accuse de le convoiter, serait un acte de faiblesse condamnable : la patrie a encore besoin de lui ; il peut seul affermir son propre ouvrage. (*Courrier français*)

Une accusation capitale vient d'être portée à la cour d'assises du Cantal contre un sourd-muet nommé Sauron. Il était accusé d'avoir tué d'un coup de fusil, pendant qu'il sommeillait dans un champ, le sieur Petit, pauvre et honnête cultivateur, dont il avait déjà séduit la fille. Il paraît que la haine de Sauron provenait de ce que Petit avait éloigné sa fille pour faire cesser le scandale. Déjà plusieurs fois il avait tenté de nuire à Petit, en cherchant à lui faire attribuer des vols, et en dernier lieu il avait été traduit en police correctionnelle, mais absous faute de preuves, du chef d'une prévention de mauvais traitements sur la personne du père de sa maîtresse.

A l'audience de la cour d'assises, M. Sicard, successeur et héritier des talents du célèbre abbé Sicard, servait d'interprète à l'accusé ; et il avait amené avec lui six jeunes sourds-muets pour leur donner une grande leçon en les rendant témoins du terrible exemple qui se préparait.

Arrivé plusieurs jours avant celui de l'audience, M. Sicard avait essayé de se mettre en rapport avec Pierre Sauron.

Avant le tirage au sort du jury, M. le président l'interpella à l'effet de savoir s'il consentait à servir d'interprète à l'accusé.

M. Sicard déclare qu'il ne saurait ni lui transmettre ses idées, ni traduire les siennes ; qu'il n'a point eu assez de temps pour parvenir à lui faire entendre le langage des signes ; que l'intelligence de Sauron lui a paru des plus bornées : il ajoute qu'il serait grandement à désirer que la cause fût remise à une prochaine session, et il offre de venir dans l'inter valle, à Saint-Flour, donner à l'accusé quelques leçons préliminaires. Enfin, il déclare que dans une cause si grave il lui est absolument impossible d'accepter, sans cette précaution préalable, les fonctions d'interprète qui lui sont déléguées, et de prêter, en cette qualité, le serment requis par la loi.

Procès-verbal est dressé des réponses de M. Sicard, et l'on mande pour le remplacer un sourd-muet, instruit déjà, sachant écrire et lire, et qui, depuis plusieurs années, s'est fixé à Saint-Flour. Celui-ci accepte les propositions qui lui sont faites et prête le serment.

Après la lecture de l'acte d'accusation et l'appel des témoins, M^e Dessauet, défenseur de l'accusé, demande la parole. L'avocat sollicite vivement la remise de la cause. Privé de M. Sicard, il ne peut plus, dit-il, se faire entendre de l'accusé ; il n'a aucune confiance dans l'interprète choisi. Saura-t-on si, sourd-muet lui-même, il aura fidèlement transmis au prévenu les questions qui lui seront faites, s'il aura compris ses réponses, et s'il les rendra fidèlement aussi. En cet état, la défense est impossible ; l'avocat n'est plus qu'un assistant de plus, et dans cette déplorable affaire, l'accusation n'aurait pour contre-poids que le silence de la sellette, et le silence plus affligeant encore du barreau.

L'organe du ministère public combat avec succès ces moyens. La cour, après délibéré ordonne qu'il sera passé outre aux débats.

Les dépositions des témoins confirment les faits déjà connus. M. le président donne ensuite lecture du procès-verbal dressé sur les lieux, par M. Loussert du Grolis, avec tant de soin et de précision que cette pièce eût suffi seule pour entraîner la conviction du jury et la condamnation d'un accusé ordinaire.

Cette lecture terminée, Pierre Sauron subit une espèce d'interrogatoire. M. Sicard, cédant aux instances de l'avocat, avait consenti à aider de tout son pouvoir l'interprète assermenté. Les expressions manquent pour peindre la multiplicité des tableaux de cette intéressante pantomime.

Le ministère public et l'avocat défenseur ont porté successivement la parole.

Reconnu coupable, mais sans préméditation, l'accusé a été condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Ce malheureux n'a pas compris l'arrêt qu'on venait de prononcer. Plus tard, dans la prison, M. Sicard est parvenu à le lui expliquer. Son désespoir alors a éclaté. Il a fait entendre qu'il eût autant aimé qu'on le privât de la vie.

PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 13 SEPTEMBRE.

ÉLECTIONS.

Nous avons publié hier un avis de la régence qui fixe au 1^{er} de ce mois le commencement de la distribution des bulletins d'élection. Donc il y aura eu, pendant 17 jours, infraction formelle à l'article 12 du règlement qui veut, nous le répétons encore, que la distribution des bulletins précède d'un mois la sortie des électeurs. Si notre peu d'habitude de la vie publique nous laisse jusqu'à présent trop apathiques dans la poursuite et l'exercice de nos droits ; est-ce à dire que ceux qui, par le poste qu'ils occupent, sont censés plus avancés que nous en civilisation politique, doivent encourager notre mollesse par leur négligence, ou s'appuyer de l'une pour excuser l'autre ?

D'après ce que nous avons vu dans le seul journal des deux Brabant et des deux Flandres qui ait, à notre connaissance, parlé d'élections municipales, la régence de Gand a été de dix jours en retard avec ses administrés, et nous ne serions pas étonnés

d'apprendre que dans beaucoup d'autres villes la même inexactitude s'est représentée. (1)

On ne saurait, à cette occasion, trop engager les ayants-droit et les électeurs à faire leurs réclamations soit auprès de leurs régences respectives, soit, ce qui vaudrait mieux encore, dans les feuilles publiques qui jouissent de leur confiance.

On ne peut de même trop recommander aux habitans des villes, où l'élection n'a pas encore commencé de bien se pénétrer du rôle important qu'ils vont jouer (2), de ne donner leur voix qu'avec connaissance de cause, et surtout de ne pas craindre de faire un voyage ou de différer une absence pour le jour des élections.

Les bulletins des ayants-droit doivent être accompagnés de deux listes. L'une contenant les noms de tous les citoyens habiles à être électeurs, l'autre les noms des membres sortants et des membres restants du collège électoral. C'est sans doute par oubli que l'avis de la régence d'hier ne parle pas de cette dernière liste.

Remarquons, au reste, que cet avertissement n'est pas expressément prescrit par le règlement; et sous ce rapport, il faut, tout tardif qu'il est, savoir gré à la régence de l'avoir publié. Ainsi prévenus du jour de la distribution des bulletins, les citoyens se mettront sans doute à même d'être ici pour l'époque indiquée.

Le général baron Travers de Zéver, inspecteur-général de la maréchaussée, est décédé le 10 de ce mois, à onze heures du soir, à son château de Nieuwenhoven, près de St.-Trond.

— Une émeute a éclaté le 8 dans la colonie libre de Wortel: les colons se sont portés à des excès contre le maire; la présence de la maréchaussée, accourue sur les lieux, est parvenue à rétablir le calme.

Un frère du caré, séminariste à Angoulême (France) ainsi que trois colons des plus matins ont été arrêtés. (*Le Belge*.)

— Un journal ecclésiastique d'Outre-Rhin publie une statistique des protestans et des catholiques habitant les états des princes catholiques et protestans d'Allemagne. Il se trouve en total 2,720,500 protestans dans les états des princes catholiques et 5 millions 580,360 catholiques dans les états des princes protestans.

— Les fièvres qui règnent depuis long-temps parmi les troupes de la garnison d'Anvers ne paraissent pas devoir cesser de suite; lundi dernier, 32 malades du camp de Ravels, sont arrivés à l'hôpital d'Anvers, la plupart sont atteints de l'ophtalmie.

— On mande de Pétersbourg, le 25 août: « Il a paru dans la Baltique un nouveau règlement très-sévère sur la vaccine. La police doit aussi concourir à en propager l'inoculation; et les parens qui ne voudront pas y soumettre leurs enfans, paieront des amendes, ou subiront des châtimens corporels.

» Des tempêtes et des incendies ont fait, il y a quelques semaines, de grands ravages dans les provinces méridionales de l'empire. Le 30 du mois dernier, entre autres, un incendie a réduit en cendres 400 maisons à Belzi. »

— On a reçu des nouvelles directes de Constantinople à la date du 10 du mois dernier. Le traité concernant la Grèce était connu dans le public et avait répandu la plus grande consternation parmi les Français; mais les craintes commençaient à s'apaiser. Il y a des circonstances curieuses relativement à la manière dont ce traité a été communiqué officiellement. Le sultan n'ayant pas d'ambassadeurs auprès des cours d'Angleterre et de France, a reçu le premier avis concernant le traité par l'intermédiaire de l'ambassadeur de Russie. Il était impossible qu'une communication officielle eût lieu avant qu'on n'eût reçu de St.-Petersbourg le traité ratifié, et il paraît qu'aucun des ambassadeurs ne se souciait d'être le premier à communiquer une nouvelle aussi désagréable au sultan. Toutefois elle lui fut communiquée et reçue avec une apparence de calme plus grande qu'on n'aurait pu le croire; mais l'opinion générale était que les demandes renfermées dans le traité ne seraient pas accordées, et qu'elles seraient aussi désagréables aux Grecs qu'au gouvernement turc lui-même; que le sultan ne changerait rien à sa conduite et laisserait les puissances européennes frapper les premiers coups avant de prendre une nouvelle mesure. Il était arrivé à Constantinople un Tartare avec des nouvelles de l'armée des Persans jusqu'au 19 juillet. L'armée russe s'était retirée avec précipitation et en grand désordre après sa défaite sous Erivan, et l'on croyait que les derniers événemens amèneraient la paix entre les deux pays.

DES FORÇATS LIBÉRÉS.

Il est une population que tout le monde s'effraye de voir journellement grossir au milieu de nous, c'est celle des forçats libérés. Depuis long-temps les conseils généraux de départemens ont fait entendre le cri d'alarme, et chaque jour les annales judiciaires proclament l'imminence du danger en révélant les nouveaux méfaits de ces malheureux rejetés dans une société, dont ils avaient été justement bannis.

Que doit-on faire d'eux? Telle est l'importante question que les publicistes et le gouvernement doivent s'empresse de résoudre; car les documens certains, d'accord avec les travaux comparatifs de M. Ch. Dupin, nous attestent qu'il existe par année dans les bagnes dix mille forçats, terme moyen, dont un

(1) Nous supposons que les dispositions principales des réglemens d'administration communale établis, comme on sait, par un simple arrêté sont les mêmes pour tout le royaume.

(2) On nous a cité un ayant-droit qui, aux dernières élections, a poussé l'oubli du devoir jusqu'à donner, à sa femme, son bulletin et sa double liste pour en faire des papillotes.

dixième est annuellement libéré (1). Que l'on cumule maintenant ces dixièmes depuis 20 années seulement, en raison des décès successifs pour les années antérieures, et l'on sera vraiment épouvanté de compter au moins 20,000 individus soumis à la bienveillance de la haute police trop souvent inefficace, sans compter ceux bien plus nombreux encore qui s'y trouvent condamnés par des jugemens correctionnels ou criminels.

Une fois rendus à la société, ces malheureux n'y peuvent rapporter que des vices, l'impuissance de bien faire, quand bien même le repentir leur conseillerait la vertu, et une éducation perfectionnée dans tout ce qui peut s'apprendre de criminel. Obligés de travailler pour vivre, ils doivent, avant de sortir de leur lieu d'exil, désigner la ville qu'ils choisissent pour résidence. C'est là qu'ils vont exercer une industrie à bon droit suspecte; ils n'en pourront plus sortir sans la permission de l'autorité supérieure; des peines sévères attendent ceux qui rompent leur ban; et pourtant le plus souvent cette résidence se fixe au lieu de leur naissance. Là sont leurs parens et leurs amis d'autrefois, devant lesquels ils devront rougir. Là vit pour toujours le souvenir de leur première faute. Nouveaux *Parias*, jetés sans espoir et sans avenir au milieu d'une famille qui les renie, s'ils demandent du pain, on leur dira de travailler, et s'ils demandent du travail, la défiance les repoussera avec mépris: Que s'ils se sont établis dans un lieu où ils espèrent vivre inconnus, ils ne tarderont pas à être trahis par l'attrait indispensable des signemens et des papiers, et le plus souvent par les marques indélébiles de la flétrissure, qu'ils ont presque tous subie, et partout et toujours ces signes de proscription les empêcheront non-seulement de vivre heureux, mais même de vivre honnêtes.

Car enfin soyons justes. Il y va pour eux de l'existence, et ces besoins de la vie, sans cesse renaissans, et que le crime seul peut satisfaire, les condamnent à une impénitence finale. Que feront ils en effet au milieu de leurs concitoyens, dont ils eussent été l'aisance, soit le bonheur domestique, eux, pour qui il n'est plus ni biens ni famille. Ils tâcheront d'arracher par ruse ou par force à la société cette part de bien-être qui leur est refusée. Pour cela, ils risqueront sans hésiter cette liberté qui leur est à charge, et que risqueront-ils après tout, puisque aussi bien cette liberté ne leur donne pas même le pain qu'ils gagnaient autrefois à la sueur de leur front? Pour peu qu'ils puissent se promettre de respecter la vie du prochain en attendant à son bien, ils recommenceront la carrière du crime, et cette fois ils le feront avec de grandes chances de succès; car on apprend tout dans les bagnes, excepté le bien.

Le faussaire sait désormais fabriquer une fausse clef, teindre ses vêtemens, façonner des limes et de scies portatives, celui qui exploitait le vol sans aucun art, sait désormais contrefaire une signature, des timbres, des vignettes; il est initié dans les secrets du commerce et de la banque; il peut, audacieux escroc, se signaler dans tous les genres d'industrie. Ils mettront ces connaissances à profit, dussent ils échouer dans leurs tentatives; car le pis aller, c'est de retourner au bague. Et, après tout, le travail n'y est pas aussi pénible qu'on se le figure; il n'y manque pas des malheureux qui sont contents d'être à ce compte pensionnaires de l'état. C'est quelque chose de trouver ainsi sans inquiétude à pourvoir chaque jour aux besoins de la vie animale. Avec un peu de conduite et de docilité, on peut s'y créer un sort passable, et là, du moins, tous sont égaux. On n'a point à rougir devant de moins criminels que soi. La livrée du crime, en les effaçant du livre de la société, les confond tous dans les mêmes habitudes et les mêmes destinées. Là se trouve leur nouvelle patrie, dans laquelle ils auront toujours du pain. Là même, les glaces de l'âge les dispenseront de rudes travaux. Encore une fois mieux vaut cette vie et cet avenir que le sort qui les attend au milieu de nous, qui sommes sans pitié. (*Gazette des Tribunaux*.)

PS. L'auteur de l'article qu'on vient de lire se propose d'établir ultérieurement que le meilleur parti qu'on puisse tirer des forçats, c'est de les coloniser.

(1) En prenant le bague de Rochefort pour exemple, on trouve que sur deux mille forçats, terme moyen, il y a chaque année deux cents hommes rendus à la liberté.

ECOLE DES ARTISANS.

La commission administrative de l'école gratuite de géométrie, de mécanique et de dessin linéaire, a décidé dans la séance du 8 courant, que les cours recommenceront samedi prochain 15 courant. Les leçons commenceront rigoureusement à 8 heures et quart du soir, tous les jours de la semaine, et le dimanche à 8 heures et demie du matin: ces leçons seront au moins d'une heure et au plus d'une heure et demie. La distribution des jours est réglée comme suit:

- Mardi, dessin linéaire au tableau.
- Judi, dessin d'après des modèles.
- Samedi, dessin d'ornement.
- Lundi et mercredi, arithmétique et géométrie: la moitié de chacune de ces leçons sera destinée à l'arithmétique, et l'autre moitié à la géométrie.
- Vendredi, géométrie.
- Vendredi et dimanche, géométrie des courbes.

Les leçons de dessin seront données par M. le professeur *Raimont*; celles d'arithmétique et de géométrie, par M. l'avocat *Dormal*, et M. *Devaux*, ingénieur des mines a bien voulu se charger d'enseigner la géométrie des courbes.

TEMPÉRATURE du 13 septemb. — A 8 heures du matin, 14 degrés; à une heure, 15 degrés.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Or Mosaïque. — Parmi les nombreuses inventions que l'industrie fait éclore tous les jours, on doit signaler particulièrement un composé métallique qui paraît avoir toutes les propriétés de l'or, et auquel l'inventeur a donné le nom d'or mosaïque. Voici l'origine de cette invention et les qualités qui en distinguent le produit.

« Un enthousiaste, nommé Hamilton, fut frappé, il y a environ vingt ans, d'un certain passage de la Bible (Livre des Juges), où il est parlé d'un métal plus précieux que l'or; et, dans la conviction où il était que l'Écriture ne contient rien qui ne soit d'une exactitude rigoureuse, il se mit à chercher quel pourrait être ce métal, et, à force d'essais et d'expériences, il est venu à bout de produire le composé métallique dont nous parlons, et qu'il annonce aujourd'hui. Ayant amené cette composition à ce qu'il regarde comme son point de perfection, il s'est associé à un capitaliste nommé Parker pour en faire un objet de spéculation, et il a formé à Londres un établissement qui est dirigé par ce dernier. L'échantillon d'or mosaïque qui a été soumis à l'inspection, est une guirlande dorée. Cette dorure est d'un très bel effet, et elle paraît devoir être utilement appliquée à une foule d'objets tels que les harnais, les balustres et les grilles, comme celle qu'on remarque au jardin des Tuilleries. Une des propriétés les plus importantes de cet or est, qu'exposé à l'action de l'air et de l'humidité, il n'est nullement altéré. Pour bien constater cette propriété, on fit l'expérience suivante: On exposa pendant plusieurs jours à l'action de l'air maritime, dans l'île de Wight, un échantillon d'or mosaïque et deux morceaux de cuivre fin, et l'on trouva que l'or avait conservé tout son éclat, tandis qu'au bout de soixante à soixante-dix heures, le cuivre était complètement noir et oxydé. Cet or factice paraît susceptible de prendre un poli aussi brillant que l'or véritable; de sorte qu'il pourra être utilement employé à la dorure des meubles. Sa ductilité est telle, qu'on peut le tirer en fil d'une finesse extraordinaire. Enfin, selon ses inventeurs, il ne serait inférieur à l'or même que sous le rapport de la pesanteur. Un des avantages dont jouit encore cet or mosaïque, c'est que les substances métalliques dont il est composé sont au nombre de celles qui ont le moins de prix; d'où il résulte qu'il pourra ne coûter que fort peu au consommateur; et, de plus, que ces mêmes substances sont tellement abondantes dans le commerce, que ceux qui entreprennent de fabriquer cet or, pourront satisfaire toutes demandes. On calcule que le prix de l'or mosaïque sera d'environ 20 centimes à l'état de lingot. »

D'après l'examen qui a été fait de cette matière, M. Nash, architecte de la cour d'Angleterre, a reçu ordre de la faire employer partout où les dorures sont nécessaires, dans les réparations et les changements que l'on fait au château de Windsor, ainsi que dans les reconstructions dont on s'occupe à Buckingham-House, palais qui est destiné à être la demeure habituelle du roi dans la métropole.

Dans une des dernières séances de la société académique de Metz, on a indiqué le chlorure de chaux comme le moyen le plus efficace pour détruire la mauvaise odeur et le mauvais goût des eaux-de-vie de marc ou de grains. On en délaie deux onces dans de l'eau-de-vie, et l'on verse la bouillie claire qui en résulte dans la chaudière d'un alambic contenant 150 pots de la liqueur qu'il s'agit d'améliorer. La distillation se fait ensuite comme à l'ordinaire, seulement il faut mettre à part le premier pot d'eau-de-vie sorti du réfrigérant, attendu que cette première portion de la liqueur a l'odeur de chlore.

COMMERCE.

BOURSE DE PARIS, du 10 sept. — Rentes 5 p. 100, jouissance du 22 mars: Coupon détaché, 104 fr. 45 cent. — 4 1/2 p. 100, jouiss. 00 fr. 00 cent. — Rentes 3 p. 100, jouiss. du 22 juin, 73 05. — Action de la banque, 0000. Emprunt royal d'Espagne 1826, 00 0/10. Emprunt d'Haiti, 000 00.

BOURSE D'AMSTERDAM, du 11 septembre. — Dette active, 53 3/4 1/16. Id. différée 15 6/4. Bill de change, 18 1/8. Synd., 4 1/2 d'int., 71 7/8. Rente remb., 2 1/2 d'int., 89 3/8. Act. soc. de comm. 87 7/8 5/4.

BOURSE D'ANVERS, du 12 sept. — Effets publics. — Dette active, 2 1/2 d'intérêt, 54 Rente remb. 89 1/2. Act. de la Soc. com. 4 1/2 d'int., 87 3/4.

Changes — L'Amsterdam court s'est fait 118 p. 100 de perte; le Londres court a été recherché à 12, et les mois à 11-92 1/2; le Paris court a été demandé à 47 5/16, les deux mois à 47 et les trois mois à 46 7/8; le Francfort court a été offert à 36 le papier à six semaines à 35 3/4 le papier à 3 mois est rare, le Hambourg manque.

PROVINCE DE LIÈGE.

Le conseiller-d'état, gouverneur de la province de Liège, chevalier de l'ordre du Lion Belgique, informe que le **mardi 18 septembre prochain** à midi dans le local du ministère de l'intérieur à Bruxelles, la fourniture d'une quantité de papier pour le service du timbre, sera mise en adjudication par soumissions écrites et au rabais. Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu, ainsi que les échantillons des papiers à fournir, sont déposés au bureau de l'administration provinciale rue Agimont à Liège, où l'on peut en venir prendre inspection.

A Liège, le 18 août 1827. Comte de Liedekerke.

ÉTAT CIVIL du 12 sept. — Naissances; 2 garç., 4 filles.

Mariages 4, savoir; entre

Jean Sébastien Léonard, serrurier, faubourg d'Amerscoeur, n. 57, et Marie Joseph Barbier, cuisinière, rue des Écoliers, n. 248.

Étienne Félix Debastin, employé du Waterstaat, rue derrière St. Jean, n. 471, et Marie Pentecoste Sauvenay, au même domicile.

Pierre Knecht, fabricant de cordes d'instruments, rue Chaussée des Prés, n. 373, et Marie Jeanne Thérèse Martine Neujean, marchande, même rue, n. 1305.

Lambert Joseph Boulanger, marchand tailleur, rue de la Régence, n. 736, veuf de Marie Agnès Jadoul, et Marie Agnès Neuville, rue des Tourneurs, n. 235.

Décès: 1 fille, 1 homme, 1 femme, savoir:

Jean Rennette, âgé de 67 ans, journalier, rue en Cornillon, n. 17, époux de Marguerite Lambert.

Marie Marguerite Joseph Deprez, âgée de 71 ans 5 mois et 24 jours, marchande brasseur, rue Hors-Château, n. 390, veuve en 2^{es} noces de Jean Pierre Plumans, et en 2^{es} de Sébastien Joseph Grandjean.

ANNONCE DE LIBRAIRIE.

En vente chez **LEBEAU OUWERX**, place du Spectacle:

Méthode développée du Méloplaste, par Ph. de Geslin. Prix 7 fl. 08 cents.

Cours d'Harmonie, par le même. Prix, 7 fl. 08 cents.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

GRAND CONCERT VOCAL ET INSTRUMENTAL.

Le 14 courant à la salle de la redoute à Spa, au bénéfice du jeune *Vieux-Temps*, de Verviers, violoniste, âgé de 7 ans. Le programme en sera annoncé la veille. (24)

VENTE DE RENTES.

Judi 27 septembre 1827, à une heure après-midi, chez les D^{lles} Coopman, à Dolhain-Baelen, près de Limbourg, à la requête de M. Gustave Pirons de Baelen, il sera vendu par le ministère de M^e Thisquen, notaire à Limbourg, les capitaux en rentes ci-après désignés.

1^o Un capital de 57 fls. 43 1/2 cents, du par le sieur Nicolas Schyns de Montzen.

2^o Un de 114 fls. 87 cents, du par le sieur Corneil Christcher, de Lausenbergh.

3^o Un de 277 fls. 88 1/2 cents, du par les enfants du sieur Paul Petry de Baelen.

4^o Un de 229 fls. 74 cents, du par le sieur Jacques Serpe, de Limbourg.

5^o Un de 172 fls. 30 1/2 cents, du par le sieur Chrétien Nadermecker, de Welkenraedt.

Tous constitués à cinq pour cent, sans retenue. Cette vente aura lieu argent comptant. (26)

() Samedi 15 de ce mois, à deux heures de relevée, les enfants Maréchal, héritiers bénéficiaires de leurs père et mère feront vendre aux enchères publiques, par le ministère du notaire *Pâque*, en leur maison n^o 52, à Tilleur, les meubles desdites successions, consistant en garde-robe, commode, caisse d'horloge, bois de lit, cruches en cuivre, enclume, soufflet, bigorne, étai, marteaux et autres objets. — Argent comptant.

Le fabricant de bas de Troyes, même maison à Bruxelles, rue des Sols n. 648, a l'honneur de prévenir le public, qu'il a reçu de nouveaux assortiments en bas de coton blanc écri à jours et unis, bas d'hommes et chaussettes en toutes couleurs, bas d'enfants de toute qualité, bonnets de coton blancs et couleurs bas gris et noirs bien teints, bas de laine tricottés et lissés en noir et en couleurs, jupons et gilets tricottés en laine et en coton, robes d'enfants le tout au prix de fabrique. Assortiment de fichus, cravates de soie noire et autres, quantité d'étoiles, pour robes, à bon compte.

Il est déballé place de la Comédie n. 783. (23)

A louer une maison, avec jardin, n^o 775, faubourg Hocheporte. (307)

() A vendre à l'amiable à des conditions très avantageuses pour l'acquéreur, un bel établissement de fabrique de draps en très bon état, une machine à vapeur et deux beaux quartiers de maître et jardins situés à Jupille, sur la chaussée près de la Meuse. S'adresser en l'étude de Me. *Bertrand*, notaire à Liège, place St-Pierre.

A louer dès à présent une spacieuse maison, connue sous le nom de l'Hôtel de Brabant, situé rue Hongrée, n. 666, près du rivage de la barque de Maëstricht; elle consiste en un grand salon, cabinet, place à manger, cuisine, lavoir, grandes écuries, remises, pompes, fontaines, quantité de chambres, beaux greniers, très belles caves; ce local est convenable à un maître-d'hôtel, ou pour une maison de commerce. S'adresser sur la Batte, n. 1078.

On cherche une forte fille, d'un âge mûr. S'adresser au bureau de cette feuille. (975)

Au n. 788, place de la Comédie, on prend des pensionnaires à demie table. (25)

() A vendre, 1^o une pièce de terre arable de 641 perches, située à Neerwinden, 2^o une autre pièce de terre de 205 perches, située à Landen, 3^o une prairie de 53 perches située à Wamont, 4^o et une pièce de terre de 354 perches, située à Attenhoven, le tout au canton de Landen, arrondissement de Huy. S'adresser au notaire *Delvaux*, Place-Verte à Liège.